

# COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « GESTION QUALITATIVE » ET « GESTION QUANTITATIVE »

PROJET / N° PROJET

**Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des côtiers Ouest Cotentin**

LIEU / DATE DE REUNION

**Trelly / le 6 décembre 2017**

PRESENCES ET DIFFUSION

**Étaient présents :** S. VILLAESPESA, D. LEBOUTEILLER, J.P. PAYEN, M. MESNAGE, P. LECLERC, J.P. LAUNEY, S. HAMEL, J. LANGEVIN, C. PRUD'HOMME, J. BODIN, C. MONTREUIL, M. HAMEL, F. BALLOIS, M. CLEMENT, J. ENDELIN, L. ROSTAGNAT, J.P. NOURRY, M. PICOT, D. SIMEON, P. LECOMTE, H. COCARD, J.M. VENRIES,

**Excusés :** P. LAMORT, V. BICHON, M. HEDOUIN, J.F. BOUILLON, P. MONSIMIER, C. BRIAULT, G. EYCHENNE, I. FONTAINE, X. TRENTESAUX, C. GOUX, B. LEBARON, C. LE GALL,

## 1. PRESENTATION

La présentation réalisée par le bureau d'étude SCE est jointe à ce compte-rendu.

## 2. THEMATIQUES ABORDEES

### Etat au sens DCE

Il est demandé de préciser, pour les différents paramètres suivis, les incidences potentielles sur le milieu. Le diagnostic sera l'occasion de préciser le lien entre la qualité de l'eau et les usages et d'identifier les pressions sur la ressource.

Sur la qualité vis-à-vis des nitrates, il est demandé d'avoir un historique de suivi plus conséquent pour savoir la tendance (augmentation, stagnation, dégradation).

Concernant la qualité chimique des eaux souterraines, il est indiqué que le cuivre n'est pas un élément ayant conduit au classement en état médiocre de la masse d'eau Isthme du Cotentin.

### Pesticides

Préciser pour les pesticides détectés à des concentrations supérieures à 0,1 µg/l le cas échéant les années d'interdiction des molécules.

Concernant l'usage de pesticides, il est demandé d'intégrer les éléments relatifs à la signature de chartes d'engagement de réduction des pesticides (charte de la FREDON). De la même manière, des données départementales ou régionales sur la vente de produits phytosanitaires seront recherchées.

### Hydrologie

Les données sur le barrage du Gast sont corrigées : sa superficie est de 69 ha, son volume utile est de 2,45 M m<sup>3</sup>.

La chronique piézométrique présentée au niveau du forage du sentier de la rivière à Lessay indique une profondeur du toit de la nappe plus importante sur les deux premières années de suivi (2006-2007). Ceci est lié au prélèvement d'une sablière.

### Eau potable

Le SDEAU indique qu'il y a 3 captages prioritaires sur le territoire du SAGE.

A noter que ce ne sont pas forcément les captages prioritaires visés par l'AESN

### Activités industrielles

La liste des carrières est à mettre à jour. Demander les volumes de rejets d'eaux d'exhaures autorisés par arrêté préfectoral.



**sce**

Aménagement  
& environnement

#### Activités agricoles

Les données sur le cheptel datent de 2010 (date du dernier recensement agricole). Il n'existe pas de données plus récentes disponibles. Pour l'assolement, les données sont issues du registre parcellaire graphique de 2016.

La pression azotée pourra être calculée faute de données de la DDTM à partir de normes CORPEN (kg d'azote/an/animal présent).

A noter la sortie du 6<sup>ème</sup> programme d'action directive nitrates en septembre prochain.

#### Bocage

Il n'y a pas de données centralisées. Certaines collectivités ont intégré un inventaire dans leur document d'urbanisme.

#### Assainissement

La carte 37 présentant la conformité des stations de traitement n'est plus à jour. L'état des lieux sur l'assainissement est important pour juger de l'ampleur des efforts à réaliser sur les réseaux et les stations.

Il serait intéressant de disposer de données sur la conformité des branchements.

Le volet sur l'ANC doit être complété.

Il est difficile de préciser le pourcentage de la population en assainissement collectif et en non collectif. Les bassins de collecte des stations ne correspondent effectivement pas aux limites administratives.

#### Eaux pluviales

Les rejets d'eaux pluviales peuvent être à l'origine d'apports de micropolluants au milieu mais également de germes pathogènes (liées notamment aux mauvais branchements -rejets d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales).

#### Risques

Le Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI) Divette/Trottebec (au nord du Cotentin) ne concerne pas le territoire du SAGE.

Il est demandé d'intégrer un récapitulatif des arrêtés de catastrophes naturelles.

### **3. DONNEES MANQUANTES / COMPLEMENTS A DEMANDER**

Agence de l'eau ou institution interdépartementale	Etat du barrage du Gast
Agence de l'eau Ou ARS	Tendance par rapport aux concentrations des eaux de surface et souterraines vis-à-vis des nitrates
DREAL	Débit journalier au niveau des 4 stations hydro concernées par l'arrêté sécheresse  Liste des ICPE sur le territoire – précision du type d'activité, et de l'état d'activité (arrêt ou en fonction)  Arrêté des carrières sur le territoire du SAGE : rejets et prélèvements
SDEAU	Couche SIG des captages prioritaires Performance des réseaux Localisation des différents points de prélèvements AEP et état d'avancement des PPC Volumes prélevés
Agence de l'eau	Captages prioritaires du SDAGE  Données redevance rejet et prélèvement (industrie et agriculture).
SILEBAN	Rejets des exploitations légumières
ARS ou SDEAU	Localisation des différents points de prélèvements AEP et état d'avancement des PPC
DDTM	Pression azotée ?  Récapitulatif des arrêtés de catastrophe naturelle sur le territoire
Syndicat de pays	Bocage dans les SCOT
SATESE	Etat des systèmes d'assainissement : synthèse des dysfonctionnement (sensibilité des systèmes aux eaux claires parasites, période de criticité des postes, volumes by-passés.)
SPANC	Avancement des contrôles et résultats
DRAAF	Observatoire des ventes de produits phytosanitaires ?
FREDON	Charte de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires (collectivités engagées et niveau)
Collectivités	Pourcentage de mauvais branchements (eaux usées sur eaux pluviales et inversement)



sce

Aménagement  
& environnement

?	Couche SIG des structures compétentes en AEP, AC et ANC
---	---